



Commissaires aux comptes

## UN PIED DEVANT L'AUTRE

*Fonds de Dotation*

*71, rue Ampère*

*75017 PARIS*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2020*

AUDITEURS ASSOCIES FRANCILIENS – GROUPE AF

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre  
Sarl au capital de 240 000 € - Siège social : 45, boulevard Georges Clémenceau 92400 COURBEVOIE  
RCS Paris B 422 774 349 - APE 6920 Z - TVA FR 44 422 774 349 - Tél. : 01 83 75 81 81  
[www.groupeaf.com](http://www.groupeaf.com)



Au Conseil d'Administration du Fonds de Dotation UN PIED DEVANT L'AUTRE,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation **UN PIED DEVANT L'AUTRE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le Conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de Dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 22 Juillet 2021

  
**Auditeurs Associés Franciliens**  
Philippe RIMMER  
Commissaire aux comptes

<b>Désignation de l'entité :</b> Un pied devant l'autre		Durée ex.N	12	
<b>Adresse :</b> 71, rue Ampère 75017 PARIS		Durée ex.N-1	12	
		Période close le:		
<b>UNITE :</b>	<b>Euros</b>	<b>MONNAIE :</b>	<b>Euros</b>	
			31/12/2020	
			31/12/2019	
<b>ACTIF</b>	<b>Exercice N</b>			<b>Exercice N-1</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amortissements et dépréciations (à déduire)</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Autres immob incorporelles	1 223	1 223	-	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avance et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immob corporelles				
Immobilisations grevées de droits, commodat				
Immobilisations corporelles en cours				
Avance et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>Total I</b>	<b>1 223</b>	<b>1 223</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Comptes de liaison			-	
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes sur commandes			-	
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés			-	
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	28 024		28 024	33 025
Charges constatées d'avance				
<b>Total II</b>	<b>28 024</b>	<b>-</b>	<b>28 024</b>	<b>33 025</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de convention Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>29 247</b>	<b>1 223</b>	<b>28 024</b>	<b>33 025</b>



<b>Désignation de l'entité : Un pied devant l'autre</b>		Durée ex.N 12	
<b>Adresse : 71, rue Ampère 75017 PARIS</b>		Durée ex.N-1 12	
		Période close le:	
<b>UNITE :</b>	<b>Euros</b>	<b>MONNAIE :</b>	<b>Euros</b>
		31/12/2020	31/12/2019
<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	
<b>FONDS PROPRES</b>			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau	30 859		35 489
Excédent ou déficit de l'exercice	- 5 001		4 630
<i>Situation nette (sous total)</i>	25 858		30 859
Fonds propres consommables			
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total I</b>	<b>25 858</b>		<b>30 859</b>
Comptes de liaison			
<b>Total II</b>	-		-
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
<b>Total III</b>	-		-
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques	-		-
Provisions pour charges			
<b>Total IV</b>	-		-
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
<i>Dettes des legs ou donations</i>			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 166		2 166
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>Total V</b>	<b>2 166</b>		<b>2 166</b>
Ecarts de conversion Passif (VI)	-		-
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>28 024</b>		<b>33 025</b>



<b>Désignation de l'entité : Un pied devant l'autre</b>		Durée ex.N	12
<b>Adresse : 71, rue Ampère 75017 PARIS</b>		Durée ex.N-1	12
		Période close le:	
UNITE : <b>Euros</b>	MONNAIE : <b>Euros</b>	31/12/2020	31/12/2019
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service			
dont parrainage			
Production immobilisée			
Produits de tiers de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		100 500	90 000
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurance vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
<b>TOTAL I</b>		100 500	90 000
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises			
Variation de Stocks			
Autres achats et charges externes		5 538	4 682
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitement			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges		100 000	95 000
<b>TOTAL II</b>		105 538	99 682
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		-5 038	-9 682
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
De Participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		37	53
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL III</b>		37	53
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		0	0
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL IV</b>		0	0
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		37	53



<b>Désignation de l'entité : Un pied devant l'autre</b>	Durée ex.N	12
<b>Adresse : 71, rue Ampère 75017 PARIS</b>	Durée ex.N-1	12
	Période close le:	
UNITE : <b>Euros</b>	MONNAIE : <b>Euros</b>	31/12/2020 31/12/2019

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	Exercice N	Exercice N-1
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	-5 001	-9 629
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		5 000
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		36 824
<b>TOTAL V</b>	0	41 824
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		36 824
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	
<b>TOTAL VI</b>	0	36 824
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	0	5 000
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	100 537	131 877
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	105 538	136 506
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	-5 001	-4 630
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	0	0
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	0	0



## DONNEES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont caractérisés par les données suivantes :

<b>Total bilan</b>	<b>28 024</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>-5 001</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-5 001</b>



## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment les règlements suivants:

\* ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

\* ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2015-6 du 23 novembre 2015.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- \* Continuité d'exploitation
- \* Permanence des méthodes comptables
- \* indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les dépréciations éventuelles ont été constatées par la comptabilisation d'amortissements ou de provisions.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires applicables fonds de dotation

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PERMETTANT DE DONNER UNE IMAGE FIDELE

Ce fonds de dotation est constitué sans dotation en capital initiale.



**PROVISIONS ET DETTES**

<b>PROVISIONS</b>	<b>au début de l'exercice</b>	<b>augmentation</b>	<b>diminution</b>	<b>à la fin de l'exercice</b>
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>ECHÉANCES DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>Plus d'un an et moins de 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Etablissements de crédit	0,00			
Dettes financières diverses	0,00			
Fournisseurs	2 166,00		2 166,00	
Dettes fiscales et sociales	0,00			
Dettes sur immobilisations	0,00			
Autres dettes	0,00			
Charges à payer	0,00			
Produits constatés d'avance	0,00			
<b>TOTAL</b>	<b>2 166,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 166,00</b>	<b>0,00</b>



OBJET	DATE ORIGINE CREATION	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT N-1 (Décision AG)	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOUMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE						
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE						
RESERVES EXPLOITATION						
RESERVES PROJET ASSOCIATIF						0,00 0,00 0,00
RESERVES INVESTISSEMENT						0,00 0,00 0,00
REPORT A NOUVEAU		35 489,00		-4 630,00		30 859,00
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE		-4 630,00	-4 630,00	-5 001,00		-5 001,00
<b>SITUATION NETTE</b>		<b>30 859,00</b>	<b>-4 630,00</b>	<b>-9 631,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 858,00</b>
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES						
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS						
PROVISIONS REGLEMENTEES						
<b>TOTAL</b>		<b>30 859,00</b>	<b>-4 630,00</b>	<b>-9 631,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 858,00</b>

NB : Report à nouveau et résultat signé en - si débiteurs (déficit)



**FONDS DEDIES**

	au début de l'exercice	augmentation	diminution	à la fin de l'exercice
Finaceur	0,00	0,00	0,00	0,00
Finaceur	0,00	0,00	0,00	0,00
Finaceur	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS</b>	<b>Montant</b>
<b>Engagements donnés</b> Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions, retraites, indemnités Autres engagements donnés	<b>NEANT</b>
<b>Engagements reçus</b> Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus	<b>NEANT</b>

